



DOSSIER

**Faire société :
le manifeste
public de
la Ligue de
l'enseignement**

P. 4/5

VIE FÉDÉRALE

**Festival de capoeira
du 1^{er} au 6 novembre
à Clermont-Fd**

P. 2



ÉDITO

Il est traditionnel de souhaiter bonne rentrée, bonne reprise des activités et d'espérer que chacun aura fait de ses vacances un moment d'enrichissement et de réflexion.

Ce moment, le congrès et l'assemblée générale de la Ligue de l'enseignement qui se sont déroulés du 24 au 27 juin à Toulouse, l'ont porté à un très haut niveau. Un moment et un lieu privilégiés et des acteurs qui ont servi la démocratie.

Nous devons, tous ensemble, dans nos associations, veiller à garder intact un espace de débat.

Et cela, plus que jamais, lorsque l'on mesure la capacité de nos dirigeants à mettre en place des plans d'actions dans la précipitation et en l'absence de tout débat.

Une inflation de plans, une outrance sécuritaire... qui viseraient à faire oublier les effets sociaux de la crise économique ou l'impopulaire projet de réforme des retraites ? À moins que "l'insécurité" ait acquis le rang de catégorie politique à part entière, au même titre que le social ou l'économie et qu'elle s'impose dans le discours de la réalité quotidienne des milieux populaires !

Quoi qu'il en soit, entre le laxisme et la violence des mesures engagées, il y a certainement un moyen terme que le débat aurait permis de trouver !

Mais il faut avoir la volonté de le provoquer... Pour éclairer les idées, il n'y a, nous semble-t-il, pas d'autre méthode que la diffusion de la connaissance et le débat, la délibération citoyenne, dans le respect des consciences, ce que postule la laïcité.

C'est ce à quoi s'attache le Cercle Condorcet auquel je vous invite à vous joindre et c'est notre devoir au sein de nos associations. C'est bien avec cet esprit d'enrichir l'Homme et de servir la démocratie que travaille notre mouvement d'éducation populaire.

Et bonne rentrée, pour une année militante et fructueuse.

Gérard Chanel

Comment faire société

Du 24 au 27 juin derniers se tenaient à Toulouse le congrès et l'assemblée générale de la Ligue de l'enseignement, sous la présidence de Jean-Michel Ducomte. Outre les "tables rondes" qui faisaient place à l'intervention de personnalités nationales du monde politique et de la presse, ces deux temps forts de la vie de la Ligue étaient particulièrement marqués par la lecture de la question de congrès et le rapport moral présenté par Jean-Marc Roirant, secrétaire général de la Ligue, dont nous donnons des extraits.

Avant d'aborder la vie associative et les grands "chantiers" actuels de la Ligue, le secrétaire général évoque le contexte politique, économique et social dans lequel s'inscrit notre action.

En premier lieu, la désaffection civique constatée au soir des élections régionales et qui confirme, concernant l'abstention, le résultat des élections européennes de 2009... "Certes, dit-il, la citoyenneté ne peut se limiter à l'acte de voter... mais le fait qu'une partie non négligeable de nos concitoyens ne juge plus utile de s'exprimer lors des rendez-vous électoraux devrait être pris beaucoup plus au sérieux que ne semblent le faire les partis politiques... L'abstention doit être entendue comme une forme d'expression politique reposant sur la défiance des citoyens vis-à-vis de la politique et des hommes politiques." Il reprend à son compte ce que dit à ce propos le médiateur de la République, J.-P. Delevoye, dont l'intervention au congrès fut très remarquée, qui souligne "le fossé qui s'installe insidieusement entre une partie de nos concitoyens et les autorités publiques", évoquant une société française "fatiguée psychiquement", en rupture avec son administration... "Beaucoup de nos concitoyens ne voient plus, derrière ces mots affichés au fronton des mairies, que d'alarmantes inégalités profondément enracinées dans la chair même du social."

La question sociale qui revient au premier plan...

"Nous savions que la France était profondément marquée par des inégalités qui séparent les milieux sociaux, les générations... Aujourd'hui, et depuis plusieurs années, ces écarts s'accroissent dans des domaines aussi essentiels que l'emploi, les revenus, l'éducation ou la santé... Le nombre de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté s'accroît tandis que les profits sont repartis à la hausse pour les actionnaires."

"La question sociale ne peut laisser indifférent un mouvement populaire comme le nôtre, dit-il, mouvement qui doit tourner ses activités vers les plus vulnérables, les plus fragiles de nos concitoyens."

Les atteintes aux droits et aux libertés... ne peuvent nous laisser indifférents

"Les pouvoirs sont concentrés, les contre-pouvoirs affaiblis et le dialogue social est un simulacre... Notre pays connaît une remise en cause des libertés fondamentales... et particulièrement la liberté de conscience sur laquelle se fonde la laïcité."

Il souligne l'offensive sans précédent de l'enseignement privé catholique et en appelle à une réaction des organisations laïques.

Il explique alors la position de la Ligue qui n'a pas appelé à signer la pétition initiée par le syndicat des enseignants (SE/UNSA), au motif que "mal défendre une cause juste a pour effet de la desservir... Les leçons de 1984 nous ont rappelé qu'en démocratie, il ne suffit pas d'avoir des idées justes, il faut les rendre majoritaires ! Pour convaincre une opinion publique imprégnée de consumérisme scolaire que le dualisme

reste source de ségrégation sociale et d'injustice, il faut des arguments précis et non des formules incantatoires... Il faut proposer des solutions innovantes pour l'ouverture d'un service public laïque d'éducation... La Ligue de l'enseignement reste disponible..."

Le secrétaire général rappelle que, de même, la Ligue a refusé la complaisance et la stigmatisation des musulmans lors des débats sur la burqa... "Nous condamnons sans réserve le port d'un voile intégral... mais nous estimons qu'une loi d'interdiction générale est la plus mauvaise façon d'y mettre un terme... Notre démarche globale est ambitieuse car elle se veut à la hauteur des vraies questions et non alignée sur des passions médiatiques."

Quelles réponses apporte la vie associative citoyenne ?

... et plus particulièrement les associations d'éducation populaire ?

"... Par leurs fonctions d'éveil des consciences... elles ont des responsabilités et des devoirs spécifiques... Les réseaux d'éducation populaire sont dans l'ardente obligation de mobiliser des énergies civiques et militantes et d'imaginer de nouvelles solidarités... Elles doivent lutter contre les atteintes aux droits, aux libertés publiques et combattre toutes formes de discriminations et d'exclusions."

■ **La place des jeunes...** La France s'inquiète de sa jeunesse autant qu'elle s'inquiète pour elle. C'est donc dans un contexte difficile que se met en place un service civique de masse. La Ligue invite "les associations d'éducation populaire à saisir cette opportunité qui peut permettre d'établir un contrat de confiance entre notre pays et sa jeunesse... Pour sa part, la Ligue s'est engagée dans le service civil volontaire."

■ **La promotion de la vie associative citoyenne...** "doit faire l'objet d'efforts soutenus... parce que l'association citoyenne est une formidable école de démocratie... La Ligue est mobilisée pour refuser la banalisation et la marginalisation de l'apport associatif et pour favoriser l'engagement bénévole et une véritable reconnaissance de sa fonction civique... À cet effet, la Ligue s'est impliquée dans des initiatives européennes."

■ **Les réponses de la Ligue** très engagée sur des chantiers qui fondent son identité de mouvement d'idées et de transformation sociale, de coordination associative d'éducation populaire et de réseau de l'économie sociale et solidaire.

L'école et les politiques éducatives

Le secrétaire général reconnaît que le dialogue a été rétabli avec le ministère de l'Éducation nationale mais dénonce les dernières mesures prises, telles que la suppression des allocations pour absentéisme, la suppression de fait d'une véritable formation professionnelle des enseignants avec la suppression des IUFM, la suppression des 100 000 postes d'enseignants de 2005 à l'horizon 2012.

Il affirme que la Ligue entend poursuivre son travail de réflexion et de propositions "pour que l'école assure

une réelle démocratisation de l'accès au savoir pour tous", seule ou avec d'autres mouvements. C'est ainsi qu'a été constitué un collectif de liaison des associations laïques partenaires de l'école publique : le CAPE, qui regroupe seize mouvements ainsi qu'un outil commun Ligue, Francas et CEMEA, qui repose sur les qualités internes de ces trois réseaux : ID2.

■ **Les pratiques d'activités physiques et sportives...** un véritable phénomène de société. Le secrétaire général regrette que les actions nombreuses de l'UFOLEP restent souvent dans l'anonymat et fait savoir qu'elles seront capitalisées sur leur ancrage territorial. Il fait le point sur les relations Ligue-USEP, soulignant qu'au plan interne, "la Ligue est restée ferme sur la place de l'USEP, sur les valeurs, les principes et les règles de fonctionnement que cela implique..." et qu'au plan externe, "la clarification s'est faite à partir de la négociation de la CPO avec le ministère de l'Éducation nationale". Il met à l'évidence le fait que le MEN tient au tripartisme - Ligue/ministère/USEP -, marquant par cela que c'est bien l'action éducative de l'USEP, secteur sportif scolaire de la Ligue, qui l'intéresse, ce que défend avec force la Ligue... "C'est le choix de la cohérence de notre intervention en direction de l'école et de notre crédibilité, c'est le choix de la priorité à l'acte éducatif et à l'unité de notre mouvement."

Les pratiques culturelles

"Livres, cinéma, spectacle vivant, images, sciences et technique... la Ligue a dès son origine mis les œuvres de l'esprit au cœur de son projet éducatif et politique... La Ligue doit aujourd'hui interroger la place que la culture, dans toute la diversité de ses formes, occupe dans son projet... Accès aux œuvres, pratiques artistiques, action culturelle..."

L'éducation à l'environnement et au développement durable... un enjeu formidable pour l'éducation populaire. La conférence de Copenhague, un échec par manque de moyens proposés, alors que la crise écologique révèle chaque jour un peu plus son ampleur...

Il rappelle que la Ligue poursuit inlassablement ses actions d'EEDD d'une manière transversale, en confortant notre labellisation CED (Citoyenneté, développement, environnement) et en développant les "Agendas 21 scolaires". Un ensemble cependant encore trop limité. Il faut être plus résolu, dit-il et "c'est le sens de nos partenariats avec WWF dans la production et la diffusion du kit pédagogique « Planète enjeu » ainsi qu'avec la fondation « Good planète » présidée par Yann Artbus-Bertrand."

Enfin, le secrétaire général aborde des enjeux plus internes :

■ **Le tourisme social**, l'un des plus importants et le secteur vacances dont la réorganisation est plus que jamais indispensable.

■ **Notre fonctionnement général...** Il en appelle à la dynamisation et au renforcement des unions régionales, convaincu que la consolidation et le développement du réseau de la Ligue passent par cette structure et "qu'elles sont un acteur majeur de notre représentation sur le terrain".

RENDEZ-VOUS

MANIFESTATIONS

Service éducation jeunesse et culture

- 21 octobre : Zoé fait la sieste, théâtre à Ménérol
- 4 au 8 novembre : festival La Petite Cigale à La Bourboule
- 5 au 7 novembre : festival Théâtre Actif à Dallet

FORMATIONS

Service éducation jeunesse et culture

- 2 et 3 octobre : danses du Québec salle Leclanché à Clermont-Fd
- 8-9 et 10 octobre : stage création éclairage et stage lecture à voix haute à Orcet
- 22-23 et 24 octobre : stage éclairage
- 6-7 novembre : danses flamandes salle Leclanché à Clermont-Fd

UFOLEP

- 9-10 octobre : stage de brevet fédéral d'animateurs en randonnée pédestre au lac Chambon

USEP

- Journées départementales CE/CM
- 14-15 octobre à Gerzat : rugby - de 13 ans (découverte)
- 19, 22 et 23 novembre à Aubière Jean-Pellez : athlétisme - de 10 ans
- Journée départementale cycles 2 et 3
- 24 novembre à Cournon-d'Auvergne : cross-country



CONVENTION USEP-FAL IA. À l'issue du dernier comité directeur départemental de l'USEP, réuni à la Maison des sports de Clermont-Ferrand, a été signée une convention quadriennale de partenariat entre l'inspection académique du Puy-de-Dôme, le comité USEP 63 et la Ligue de l'enseignement (FAL 63).

Cette convention rappelle notamment la nécessité de voir l'enfant assumer un rôle actif dans ses apprentissages, la complémentarité entre l'enseignement obligatoire de l'EPS et sa pratique associative ainsi que la cohérence de celui-ci avec les valeurs que l'école entend faire acquérir. Elle précise les différents aspects de la mission de service public confiée à l'USEP par l'IA du Puy-de-Dôme et les modalités de sa mise en œuvre.

Les signataires : Dominique Guillot, vice-présidente de l'USEP63 ; Philippe Léotoing, inspecteur adjoint représentant Monsieur l'Inspecteur d'Académie ; Gérard Chanel, président de la FAL 63.

Frédéric Rideau, nouveau directeur général des services à la FAL

Nous souhaitons bonne retraite à celui qui a décidé de partir et bienvenue à celui qui arrive...

Il a servi sans faille et avec détermination, il faut le souligner, la jeunesse, l'école publique, la Ligue de l'enseignement, la FAL du Puy-de-Dôme et la laïcité, c'est Jean-Claude Dauphant... Il fait valoir ses droits à la retraite... pour une fraction de son temps... Nous le retrouverons certainement sur le terrain...

Il convient quand même de reconnaître "qu'il a beaucoup donné" et qu'il s'est beaucoup engagé !

22 années de détachement à la Ligue - FAL du Puy-de-Dôme - comme responsable du secteur UFOLEP puis directeur général des services et secrétaire général de l'UFOLEP au niveau confédéral,



Frédéric Rideau, nouveau directeur général des services, en compagnie de Jean-Claude Dauphant.

Jean-Claude a passé beaucoup de temps et d'énergie au service des charges et responsabilités qui lui étaient confiées. Il avait les qualités d'esprit et de cœur, la force de caractère pour faire face sur

tous les fronts et il a d'évidence réussi. Il avait aussi la délicatesse, le sens de l'amitié et de la convivialité pour rassembler pour les bonnes causes, celles qui servent l'homme et la société.

Alors bonne retraite Jean-Claude et merci et... à très bientôt sur le terrain... de sport, de la convivialité... !

Et c'est Frédéric Rideau qui prend la suite des responsabilités d'une association dont il a déjà une bonne connaissance.

Il nous vient du monde sportif : licence et maîtrise STAPS, il est également titulaire d'un DEA de gestion des complexes sportifs et de loisirs...

Cinq années au service des collectivités territoriales comme responsable des services jeunesse, sport et loisir, il est engagé au sein de la Ligue depuis une dizaine d'années, comme directeur de structures sportives, avant d'être affecté à la fédération du Tarn comme délégué USEP et UFOLEP puis secrétaire général.

Il a notre confiance et il saura à l'évidence gagner la vôtre et celle de l'ensemble de nos partenaires.

Bienvenue à Frédéric Rideau et... bonne route... ensemble !

Garanties assurance APAC

Date de prise d'effet des garanties

Les garanties prennent effet à compter du jour de la réception du dossier d'affiliation et/ou d'adhésion par la FAL, et en tout état de cause, au plus tôt le 1^{er} septembre.

La saison 2010/2011 commence le 1^{er} septembre 2010 et se termine le 31 août 2011.

Durée de validité des garanties

Jusqu'au 31 août avec post-garantie jusqu'au 31 octobre sous réserve que l'affiliation et/ou l'adhésion soit renouvelée avant cette date (affiliation pour les garanties de la personne morale - affiliation et adhésion pour les garanties de la personne physique).

En ce qui concerne les activités UFOLEP, cette post-garantie est valable aussi bien pour les activités d'entraînements et non compétitives que celles compétitives (si elles sont couvertes par la licence UFOLEP).

Par conséquent, le sinistre survenu entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre sera pris en charge :

- si l'association s'est réaffiliée, avant le 31 octobre (si ce sinistre met en jeu des garanties de la personne morale) ;

- si l'association s'est réaffiliée et si le membre a renouvelé son adhésion avant le 31 octobre dans l'hypothèse où le sinistre met en jeu des garanties "personne physique".

UFOLEP / KART-CROSS 2010

Une finale nationale réussie !

Les 7 et 8 août derniers, le comité départemental UFOLEP du Puy-de-Dôme organisait la finale nationale UFOLEP de kart-cross à Issoire avec le concours de la commission régionale auto.



Chaque année, le comité départemental UFOLEP du Puy-de-Dôme qui compte 17 500 licenciés et près de 300 associations organise une finale nationale. En 2010, le kart-cross était à l'honneur ! Les sports mécaniques auto poursuite sur terre et kart-cross représentent plus de 200 licenciés dans notre département. Un Challenge UFOLEP Auvergne comportant une quinzaine de dates se déroule chaque année sur notre région.

C'est sous un soleil radieux que les 180 pilotes sélectionnés et leurs accompagnateurs venus de toute la France sont arrivés vendredi à Issoire. Le samedi matin fut consacré aux contrôles administratifs et techniques et l'après-midi aux essais libres et chronométrés. Après le vin d'honneur offert par la municipalité d'Issoire en présence de Monsieur le Maire et de Monsieur le Sous-Préfet, la journée s'est clôturée en musique par une soirée concert avec la venue

du groupe Meltin'potes. Les différentes manches de la compétition débutèrent dimanche dès 8 heures. Une démonstration des jeunes pilotes âgés de 16 à 18 ans en kart 602 précéda les finales spectaculaires des différentes catégories. La remise des récompenses des quatre catégories 602 cm³, 652 cm³, 500 cm³ et open 600 cm³ a eu lieu à 19 heures dans une ambiance très festive.

Environ soixante-dix bénévoles étaient mobilisés afin que les participants gardent un excellent souvenir de leur passage dans notre département dans l'esprit convivial et amical proposé par l'UFOLEP. Plus de deux mille spectateurs ont pu profiter du magnifique spectacle offert par les meilleurs pilotes Ufolépiens !

Comité départemental UFOLEP du Puy-de-Dôme - 31, rue Pélissier 63100 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 14 79 12 / 04 73 90 96 28
ufolep63@fal63.org
www.ufolep63.org



DU 1^{er} AU 6 NOVEMBRE À CLERMONT-FD Festival de capoeira

Tous les services de la FAL s'associent dans l'organisation de la première édition d'un festival de capoeira qui se déroulera la semaine du 1^{er} au 6 novembre à Clermont-Ferrand

L'objectif de ce festival est de créer un temps fort autour de cette activité riche tant culturellement que sportivement. Activité culturelle riche par son histoire et ses origines afro-brésiliennes, par le chant et la musique qui l'entourent mais aussi activité sportive par les facultés physiques (musculaires, d'équilibre et de souplesse) qu'elle développe chez le pratiquant.

Durant la semaine du festival, le service Éducation jeunesse et culture met en place un chantier de jeunes chargé de l'élaboration de la vidéo de l'événement, en collaboration avec Études et chantiers. Le service Vacances pour tous collabore

à l'organisation de stages d'initiation au sein des centres de loisirs. Le partenariat avec l'UFOLEP donne lieu à une journée de stage ouvert à tous les pratiquants initiés ainsi qu'à des baptêmes (passages de grades). Des démonstrations de l'activité seront proposées aux capoeiristes.

En conclusion de l'événement, une soirée festive (spectacle de danse brésilienne, de chants africains et bien sûr de capoeira) sera organisée à la Maison du peuple de Clermont-Ferrand.

Pour cette première édition, nous espérons un accueil chaleureux de la part des pratiquants de la région pour que peut-être ce festival de capoeira prenne une autre ampleur la saison prochaine.

Renseignements : 04 73 91 00 42 ainsi que sur les sites Internet des différents services de la FAL.

22 juin 2010 à la Maison des sports de Clermont-Ferrand

Remise des récompenses UFOLEP

Accueillis comme de coutume par la municipalité de Clermont-Ferrand représentée par Monsieur Alain Martinet, premier adjoint de Monsieur Serge Godard, les responsables de la FAL 63 ont récompensé les sportifs méritants de l'USEP, de l'UFOLEP et les acteurs de la vie culturelle. Gérard Chanel, président de la FAL 63, a réaffirmé avec force et conviction les valeurs de justice sociale, de solidarité et de laïcité mises en œuvre par la FAL. Rappelant que cette remise de prix a été voulue dès 1950 par le maire de Clermont Gabriel Montpied et l'inspecteur d'académie Chaulanges, le président Chanel a remercié la Ville de Clermont pour son soutien sans faille et pour la part essentielle qu'elle prend au rayonnement de l'école publique. Remerciements aussi à l'adresse des services de l'État, de l'Éducation Nationale (représentée par Madame Dominique Guillot) et de la



Cohésion Sociale (représenté par son Directeur départemental, Monsieur Le Roy). Avant de donner la parole aux responsables des services pour la lecture du palmarès, Gérard Chanel a tenu à

féliciter, au-delà des récipiendaires, tous les cadres, animateurs et militants qui, par leur engagement bénévole, assurent la formation citoyenne de toute cette belle jeunesse.

ÉCHOS

Remise de médaille au club de gym UFOLEP de Saint-Julien-de-Coppel



Le club de gym UFOLEP de Saint-Julien-de-Coppel a organisé fin juin une remise de médailles Jeunesse et Sports. Ces médailles ont été décernées par M. Barillet, directeur de Jeunesse et Sports et en présence d'Annie Coly, présidente de l'UFOLEP. Ainsi, Madame Blanc a reçu la médaille de bronze pour

10 ans d'ancienneté au sein du club, Madame Chossidière la médaille de bronze pour 17 ans, Madame Belverge la médaille d'argent pour 25 ans et Madame Gaynard la médaille d'argent pour 27 ans. Ces personnes se sont investies bénévolement comme secrétaires, animatrice, présidente et trésorière. Annie Coly a pris la parole pour rendre hommage au travail énorme des bénévoles au sein de l'UFOLEP et de la gym de Saint-Julien en particulier. Buffet et danses ont clôturé cette magnifique soirée en présence de tous les membres du club et de Madame Avit, maire de la commune.

N'OUBLIEZ PAS : ENVOYEZ-NOUS VOS ÉCHOS
(15 lignes maximum) avant le 15 OCTOBRE 2010

Amicale laïque de Volvic

80 bougies pour l'amicale

Extrait du discours de Georges Rigoulet, président de l'amicale laïque de Volvic

Après avoir remercié pour leur présence Madame Dominique Bosse, conseillère générale, Monsieur le Maire de Volvic, M. Guy Grand, représentant la FAL et l'UFOLEP, les représentants des clubs amis présents, Georges Rigoulet a déclaré :

"Le 27 janvier 1930, est née « l'Amicale des anciens élèves et amis de l'école laïque » pour la défense des idées laïques et aussi dans un souci d'aide matérielle à l'école publique. Cette association a été créée à l'initiative de Gustave Roghi, qui avait, en 1928, fondé le CSV (foot) qui a fêté ses 80 ans il y a peu de temps.

Les statuts ont été rénovés le 14 janvier 1967 et l'association a pris le nom de « Société amicale des anciens élèves et amis de l'école laïque » et a continué à être affiliée à la Fédération des œuvres laïques (aujourd'hui la FAL).

La ligne directrice du conseil d'administration composé des responsables de toutes les sections est de pratiquer une péréquation entre les différents taux de cotisation au nom d'une solidarité bien comprise, favorisant l'accès aux activités des enfants et des jeunes. L'effort financier ainsi consenti n'est possible que grâce au dévouement des animateurs et des administrateurs bénévoles, souvent formés à la FAL. Malheureusement, l'individualisme, l'égoïsme et la consommation des activités sans aucune contrainte, sans animer une section ou sans prendre de responsabilité au sein du bureau, ne permettront pas de fonctionner très longtemps.

Mais faut-il s'en étonner, face aux incertitudes qui pèsent sur le monde scolaire à l'heure des réformes irréflechies et des difficultés de fonctionnement qui en découlent ?

Heureusement, la réussite et le succès des activités proposées au public ne peuvent que valoir félicitations et encouragements à ceux qui œuvrent à Volvic, au nom de l'idéal laïc.

Les échanges ô combien conviviaux avec le CLAEP de Rasteau de la FOL du Vaucluse, avec qui nous sommes jumelés depuis de très nombreuses années, sont



aussi là pour faire la démonstration qu'être bénévole à la FAL est aussi un art de vivre au pays du vin comme au pays de l'eau ! Au passage, je remercie les amis de Rasteau, qui ont envoyé une délégation pour cette occasion.

Tout cela dépend de vous, de nous tous, pour faire perdurer et prospérer longtemps encore l'amicale laïque dans son esprit.

Je terminerai en disant que les jeunes bénévoles de l'ALV qui animent la gymnastique et s'occupent de vos enfants sans compter environ 10 heures par semaine et qui vont prendre la responsabilité de la section que j'ai animée depuis 1982 ont gagné 75 Podiums aux départementaux, régionaux, inter-région et demi-finales, ce qui démontre la vitalité de la section.

Nous avons encore cette année une vice-championne de France, Fançon Vallet, en trampoline niveau 3 de 11/12 ans.

Grâce à tous ces jeunes, la section a gagné 21 Podiums aux finales nationales depuis dix ans.

Je profite donc de cette intervention pour remercier, en mon nom et au nom du conseil d'administration, tous les parents et autres personnes qui nous aident, et surtout tous les vingt-cinq jeunes bénévoles qui animent la gymnastique en souhaitant qu'ils puissent continuer encore longtemps."

Amicale laïque de Chanteranne

La rentrée en chanson



C'est en chantant que les amicalistes du quartier de Chanteranne ont repris leurs activités ; ils ont en effet décidé au cours de leur dernière assemblée générale de créer une chorale. Celle-ci sera animée par Yves Beligat, un instituteur qui a fait toute sa carrière à l'école élémentaire ; il est parti en retraite en juin et a proposé ses services pour ne pas "couper" avec l'école et avec l'amicale. C'est dire si les liens entre certains enseignants et l'association laïque sont forts.

Le foyer des jeunes et d'éducation populaire ne manque pourtant pas

d'animations : créé en 1983 par sept militants laïques du quartier dont l'actuel président pour pérenniser une association de parents d'élèves, il a connu un développement progressif mais certain et il est solidement implanté dans son quartier.

La liste des activités est impressionnante : poterie, couture, peinture sur soie, activité musicale, aquagym, activité physique d'entretien volontaire, musculation tonique volontaire, randonnée découverte de la nature, karaté enfants jeunes adultes, tennis de table et VTT ; tout cela se déroule, suivant le cas, dans

- **Président : René Legros**
- **Vice-présidents : Fabrice Gouarab et Christian Gros**
- **Secrétaire : Odette Regnat**
- **Trésorière : Françoise Gros**

la salle d'arts plastiques, dans la salle de l'amicale, à la piscine la plus proche, dans la maison de quartier ou au gymnase de l'école. Il existe même une section assez atypique : "qualité de la vie" ou "Chanteranne au quotidien" qui sert en fait de comité de quartier (90 % des adhérents y sont domiciliés).

Bien sûr, toutes ces sections n'ont pas la même importance au point de vue numérique ; l'aquagym et le karaté se taillent la part du lion parmi les 260 adhérents dont 70 enfants.

L'amicale laïque travaille très étroitement avec les trois structures scolaires proches (maternelle, élémentaire et handicapés) : une section USEP fonctionne toute l'année et pour Carnaval, c'est l'association qui finance les costumes.

René Legros, le président, se plaît à souligner la synergie qui existe entre le foyer, l'association de parents d'élèves et la municipalité, mais avec le vice-président Fabrice Gouarab, il est inquiet pour l'avenir : pourront-ils satisfaire efficacement une nouvelle population qui ne manquera pas de s'installer ? D'autant plus qu'ils estiment que le quartier manque d'équipements collectifs et que les aides financières ont tendance à diminuer.

ASSOCIATIONS,
ORGANISMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La banque des valeurs qui n'ont pas de prix

GROUPE BANQUE POPULAIRE



CREDIT COOPERATIF

Financement des entreprises d'insertion, du logement social, microcrédit, avance sur subventions...
Vous voyez bien que vous n'êtes pas dans une banque comme les autres. Depuis son origine, le Crédit Coopératif connaît et accompagne l'économie sociale et solidaire et les associations. Deux millions de salariés ! Ajoutez les bénévoles, cela fait beaucoup de gens qui pensent, comme le Crédit Coopératif, que le but de l'économie, c'est l'humain. Venant d'une banque, ça donne à réfléchir. Pour changer.

CRÉDIT COOPÉRATIF
33, boulevard Berthelot
63407 CHAMALIÈRES CEDEX
Tél. 04 73 19 56 90
Fax 04 73 30 97 16
E-mail : chamalieres@credit-cooperatif.coop

www.credit-cooperatif.coop

Faire société

Manifeste public de la Ligue de l'enseignement

Aujourd'hui, les institutions sont fragilisées et contestées, les valeurs collectives sont affaiblies, les injustices sont criantes et, par ailleurs, l'individu a pris une place croissante : "faire société" est devenu une nécessité impérieuse. Cet engagement appelle l'examen critique, la réaffirmation et l'invention citoyennes des principes qui peuvent et qui doivent fonder notre "vivre ensemble". Vivre les uns avec les autres suppose de redonner à chacun confiance en lui-même, confiance en l'autre et confiance dans les cadres collectifs qui protègent et émancipent tout à la fois.

1 Pourquoi ce manifeste ?

Un monde incertain et complexe

En trente ans, notre monde a connu des transformations sans précédent et d'une rapidité inédite : évolutions scientifiques et techniques, fin du Bloc soviétique et de l'équilibre bipolaire, apparition de grands pays émergents, États démocratiques plus nombreux, élargissement de l'Union européenne, conscience des périls écologiques. De tels bouleversements auraient pu faire naître une vision plus solidaire de l'humanité.

Au lieu de quoi, un habitant de la planète sur quatre vit avec moins d'un euro par jour et quatre-vingts millions d'Européens sont sous le seuil de pauvreté.

D'importants conflits régionaux persistent et naissent. Les fondamentalismes religieux font de nombreux adeptes. Les replis, les identités closes servent de refuge à l'instabilité et aux peurs et nourrissent les nationalismes.

L'extension planétaire du capitalisme offre chaque jour à une minorité plus de pouvoirs et de richesses, creuse les inégalités, épuise les ressources naturelles et menace la démocratie.

La marchandisation s'étend désormais à la quasi-totalité des services et des biens communs : santé, éducation, culture, information, transports, sécurité, eau potable.

Le corps humain lui-même et le vivant en général sont en passe d'être soumis à la loi du marché. La crise financière et économique profonde souligne l'irrationalité et la nocivité de ce système et révèle l'urgence de régulations rigoureuses et d'autres modèles de productions. Pourtant la mondialisation a d'autres dimensions que l'économie : l'information circule mieux et plus vite, la conscience des interdépendances planétaires grandit, la capacité d'expression et d'action des sociétés civiles augmente, des régulations internationales s'esquissent.

Loin d'être l'outil de délibération et de décision collective qu'elle devrait être, la démocratie se dégrade en jeux d'ombres et pures rivalités de pouvoir qui tiennent les citoyens à l'écart. Quoi d'étonnant dès lors que la participation électorale s'effrite, que la confiance envers les institutions diminue, que l'engagement social et civique s'affaiblit parfois ?

Les États, pourtant censés représenter les intérêts des peuples, ne semblent pas disposer des moyens et de l'échelle d'action nécessaires. Sont-ils vraiment

impuissants ou leurs dirigeants sont-ils cyniques ?

Nous sommes convaincus que l'action politique concertée des citoyens est efficace. Elle l'a été dans l'Histoire, parfois dans des conditions dramatiques, et les acquis sont importants.

Cette action peut s'appuyer aujourd'hui sur les immenses ressources culturelles, scientifiques, technologiques et économiques de notre pays, de l'Europe et de toutes les régions du monde.

En refusant la résignation, nous choisissons de construire notre propre destin.

Faire vivre la République

En France, le pacte social, républicain et démocratique issu du programme du Conseil national de la Résistance, a été progressivement vidé de son contenu avant de subir aujourd'hui une démolition en règle. Il s'agit bien au contraire de reconstruire un pacte à même de relever les nouveaux défis de notre temps.

Mais l'invocation essentielle des grands principes républicains sert trop souvent de prétexte pour ignorer les transformations de notre société et préférer les certitudes d'un idéal théorique aux difficultés de sa traduction en objectifs politiques concrets. C'est ainsi que nous ne parvenons pas à dépasser la méfiance à l'égard de la diversité des composantes de notre société, à faire reculer les préjugés et à éviter l'instrumentalisation de la question identitaire ou le recours aux incantations nationalistes. Un profond sentiment d'exclusion a gagné celles et ceux qui souffrent de ne pas être reconnus. Les jeunes des milieux populaires, où qu'ils habitent, en payent le prix fort.

Plus autonomes, les individus sont aussi plus fragilisés. On ne cesse de leur demander d'être toujours plus responsables, plus performants et plus transparents : ils risquent de se retrouver isolés et impuissants, tentés de se replier sur eux-mêmes ou menacés d'exclusion. Cette société du mépris, des humiliations et de la brutalité des égoïsmes est porteuse de tous les dangers et nous la refusons.

Faire confiance à nos contemporains

Certains nous proposent une société de concurrence générale et de contrôle fondée sur la défiance mutuelle, la culpabilisation, la peur de l'autre et le seul échange rémunéré de biens, de services et de prestations. Pourtant les exigences nouvelles de la solidarité, de la responsabilité et de la créativité, reposant sur le respect mutuel et la justice sociale, se font



“ La laïcité, qui est d'abord une liberté publique, garantit la liberté de conscience. ”

plus pressantes. Les protestations contre le gâchis humain et écologique sont plus vives. Les aspirations à un mode de vie moins artificiel, plus convivial et plus équitable, fondé sur l'échange et la gratuité, se renforcent. L'individu moderne, produit d'un lent travail d'émancipation, est mieux informé, plus conscient de lui-même et du monde.

La démocratie des individus porte aussi en elle une adhésion réfléchie aux valeurs et cadres collectifs capable de faire progresser les institutions du "vivre ensemble".

C'est d'un nouveau contrat social et politique dont la France a besoin, dans une Europe politique et sociale renforcée, capable d'agir pour un monde solidaire.

2 Quelle société voulons-nous ?

Une société plus juste et plus solidaire

Penser et construire un avenir solidaire à l'égard des générations futures nous imposent de reconnaître de manière explicite la même légitimité au principe de progrès et au principe de précaution. Cette visée suppose une économie

centrée sur les besoins, au service des hommes et des femmes. À l'opposé d'une croissance exclusivement quantitative, une telle économie doit être orientée résolument vers un développement qualitatif, solidaire et durable qui permette à chacun de trouver sa place et de bénéficier d'un revenu digne.

Partout dans le monde, la mise en concurrence de travailleurs aux salaires et régimes sociaux les plus divers doit faire place à la garantie pour chacun d'un travail socialement reconnu et pour tous d'une vie décente. Consacrer à l'économie sociale et solidaire la place qui lui revient, c'est encourager des productions non "délocalisables" et conjuguer la dynamique d'entreprendre avec la recherche de l'utilité sociale.

Une société laïque et plus fraternelle

Faisons confiance aux individus et à leur capacité pour puiser dans leurs dimensions particulières les références communes et universelles qui unissent la communauté humaine.

La laïcité, qui est d'abord une liberté publique, garantit la liberté de conscience. Elle est le cadre par excellence qui permet de faire vivre et d'articuler cette diversité des cultures, des croyances et des convictions avec des institutions communes, sur la base du respect des droits de l'Homme. Au-delà

de la nécessaire séparation des Églises et de l'État, elle engage les différentes cultures à se reconnaître réciproquement. Elle exige le respect de chacun et permet la rencontre de l'autre : ce sont les deux visages d'une fraternité éprouvée qui fondent l'expérience de notre commune humanité.

Une société d'hommes et de femmes libres et responsables

L'indispensable protection des plus faibles par des droits collectifs n'est pas l'assistance. La responsabilité et le rôle de chacun ne se mesurent pas à un quelconque mérite individuel.

Les qualités humaines de toute personne et l'attention portée aux autres vont de pair avec les politiques d'intérêt général.

Plus que jamais, l'intuition fondatrice de l'éducation populaire est bien vivante et d'actualité : il ne peut y avoir de progrès humain sans changement des mentalités et conscience individuelle et collective des enjeux de la condition humaine à l'heure de la mondialisation.

Aussi, est-ce par un effort constant de formation tout au long de la vie que nous parviendrons à vivre ensemble dans un environnement respecté, une qualité de vie réelle et une démocratie plus effective. Une démocratie qui se donne les moyens de mettre en œuvre la liberté et l'égalité en droits garantis par la Constitution et d'en conquérir de nouveaux. Une République qui tienne ses promesses : notamment celle d'un accès réel à une éducation initiale et une formation permanente qui permettent tout au long d'une vie, la construction, l'utilisation, le renouvellement des savoirs, connaissances et compétences que requièrent l'incertitude et la complexité croissantes de la société. Le droit d'apprendre toute sa vie est une des conditions majeures pour faire reculer la fatalité sociale et déverrouiller l'avenir.

C'est dans cette perspective que la formation première à l'école de la République, priorité de la nation, nécessite d'être refondée pour assurer vraiment la démocratisation de l'accès de tous les enfants et de tous les jeunes aux savoirs émancipateurs. Ses contenus, ses méthodes, son organisation et ses coopérations avec les autres acteurs éducatifs et culturels doivent être repensés pour préparer et accompagner les parcours personnels et les besoins collectifs.

Le monde qui émerge sous nos yeux est porteur d'espoirs autant que de menaces. Chacun doit pouvoir y vivre avec la volonté d'un destin commun partagé.

3 Faire société mais comment ?

Recomposer l'action publique

L'action publique est longtemps apparue comme seule nécessaire pour définir les besoins essentiels et les satisfaire de manière égalitaire. Il revenait à l'État, au moyen des administrations et des services publics, d'assurer l'organisation collective de cette satisfaction.

Or, de nombreux facteurs ont bouleversé la donne : la diversification croissante des demandes, le souci de réponses adaptées et personnalisées, quelquefois les carences des services publics, financés par tous mais profitant davantage aux plus aisés, la multiplication des acteurs publics avec les différentes collectivités territoriales autant que celle des acteurs privés, les exigences d'une plus grande efficacité conjuguées aux pressions de la concurrence.

Le modèle du marché est venu proposer des modes de satisfaction de la demande plus flexibles, censés mieux répondre à une large gamme de préférences individuelles. Des pans entiers de l'action publique sont abandonnés au secteur marchand. Copiant le modèle du marché, de nombreuses politiques publiques ont recours à des appels d'offres qui mettent en concurrence administrations publiques, associations et opérateurs privés et se contentent de financer la demande en subventionnant les individus. Dans le même temps, l'État se recentre sur ses fonctions régaliennes en renforçant le pouvoir autoritaire des préfets. Cette double polarisation entre un marché souple mais profondément inégalitaire et un État autoritaire et répressif est une profonde régression politique : c'est une dérive dangereuse pour la cohésion sociale.

"Faire société" implique de rompre avec cette logique et de promouvoir la construction conjointe de l'action publique entre élus, responsables administratifs et représentants des populations concernées, acteurs ou usagers, au premier rang desquels les syndicats et les associations.

Cette action publique redéfinie se distribue en politiques publiques, qui identifient des problèmes et définissent les modalités de réponses appropriées : régulations, organisations administratives adaptées aux politiques retenues et services publics pour des besoins spécifiques. Ces services publics peuvent avoir des statuts juridiques divers : services publics proprement dits de l'État et des collectivités, sociétés d'économie mixte, associations ou même sociétés privées chargées de missions d'intérêt général.

C'est à la collectivité ainsi comprise de définir la nature des besoins à satisfaire, de fournir des cahiers des charges précis quant aux services nécessaires à leur satisfaction. C'est à elle également d'adapter les modalités de l'action publique à la diversité des territoires, d'évaluer l'impact et le bien-fondé des politiques publiques. La collectivité doit veiller en particulier à ce que l'accès aux biens communs fondamentaux ne soit pas assuré en fonction des capacités de financement direct par les usagers mais réponde aux besoins de la population de la manière la plus égalitaire possible.

À cette condition, l'action publique redeviendra un facteur puissant de réduction des inégalités de niveau de vie. Au lieu de ne voir dans les services publics qu'une dépense entravant la compétitivité économique et le libre jeu du marché, il convient d'évaluer à leur



“ Le financement des risques de maladie, de la dépendance et de la retraite doit reposer sur la contribution solidaire et mutualiste. ”

juste part leur valeur productive réelle et leur apport fondamental en matière de richesse nationale, de bien-être social et de préparation de l'avenir.

Renouveler les pratiques démocratiques

Sous prétexte de lutter contre le terrorisme et plus largement contre l'insécurité, la démocratie subit des régressions inquiétantes : atteintes aux libertés individuelles et au respect de la vie privée, pressions du pouvoir politique sur la justice et les médias, création de fichiers liberticides, rétention de sûreté en raison de la dangerosité supposée de certaines personnes, recours croissant à la détention provisoire, peines planchers, instrumentalisation de l'histoire nationale... Milieux populaires, immigrés et étrangers font les premiers les frais de telles régressions. Plus que jamais, les libertés individuelles apparaissent comme une conquête démocratique à défendre.

Face aux dérives autocratiques qui brisent la confiance des citoyens dans la démocratie, doivent prévaloir la stricte séparation des pouvoirs, la légitimité des élus nationaux à faire la loi et celle des élus locaux à gouverner leurs territoires en y associant étroitement et réellement les habitants pour qu'ils en contrôlent effectivement les usages.

Le non-cumul des mandats est une nécessité pour provoquer un renouveau de la vie démocratique.

La place prépondérante des médias dans le fonctionnement de la démocratie oblige à faire progresser la qualité de l'information : dispositions de soutien à la presse dans tous ses supports et de garantie de son indépendance économique et politique, charte de qualité de l'information, conseils de presse dans les rédactions, place des usagers des médias, refonte du Conseil supérieur de l'audiovisuel, politique d'éducation continue aux médias qui inclut le développement de l'esprit critique et la formation pour un usage créatif et citoyen d'Internet et des réseaux sociaux.

"Faire société" n'est pas un simple mot d'ordre pour un supplément d'âme. Nos concitoyens ne pourront en imaginer et en accepter les formes nouvelles que si leurs voix sont entendues. Le bien-fondé de la démocratie impose de construire, aux côtés de l'indispensable démocratie représentative, une démocratie du dialogue, de la délibération et de la participation. Au dialogue social indispensable, il faut maintenant ajouter le dialogue civil comme ferment

d'une participation plus étroite, inventive, conviviale et solidaire des habitants à la vie sociale, culturelle, scientifique, politique et économique de leur pays, notamment par la pratique associative.

Repenser les solidarités dans la société des individus

Dans une société démocratique, solidaire de justice sociale, la solidarité est une traduction politique de la fraternité : elle assure aux individus qui la composent la jouissance effective des droits qui leur ont été préalablement reconnus.

Afin de diminuer d'une manière continue l'inégalité des conditions, la solidarité concrétise la volonté de citoyens égaux en droit de s'acquitter de la dette sociale qu'ils ont envers les autres du seul fait de vivre en société.

Dans la société des individus, une politique de la solidarité doit affirmer d'autant plus sa dimension première de contrat collectif et de redistribution des richesses. Elle ne se réduit ni à une version moderne de la philanthropie ni à une conception fondée sur la peur et la recherche obsessionnelle de la sécurité.

En matière de solidarité, "faire société", c'est contribuer aux dépenses nécessaires à l'organisation de l'action publique, à la mesure de ses possibilités.

C'est d'abord payer l'impôt comme le stipulent les articles 13 et 14 de la "Déclaration des droits de l'homme et du citoyen". La fiscalité s'inscrit au cœur du pacte social. Sa conception doit donc révéler le souci de faire prévaloir la justice sociale. C'est l'inverse aujourd'hui et depuis longtemps déjà.

Il est temps de reconstruire notre système fiscal avec, en particulier, un impôt progressif et général intégrant la contribution sociale généralisée (CSG) ainsi que l'imposition des patrimoines et des transactions. La fiscalité locale doit être réformée et les impôts locaux des ménages calculés sur la base de tous les revenus.

Au-delà de la fiscalité, le financement des risques de maladie, de la dépendance et de la retraite doit reposer sur la contribution solidaire et mutualiste et le principe de répartition.

Compte tenu de l'allongement de la durée de la vie, ce financement et plus généralement les nécessaires solidarités intergénérationnelles doivent faire l'objet d'un vaste débat public pour en asseoir les bases et la faisabilité : vivre plus longtemps est un progrès humain

s'il est dignement vécu et partagé par toutes et tous.

La Ligue de l'enseignement se prononce pour la construction d'une véritable Europe sociale intégrant une réglementation de la durée du travail, des minima de rémunérations, l'indemnisation du chômage, le droit à la formation et la sécurité professionnelle, une harmonisation progressive par le haut des législations sociales. Ces orientations seraient de nature à recueillir l'assentiment des peuples européens et à légitimer ainsi l'avènement urgent et nécessaire d'une véritable entité politique.

La solidarité ne s'exerce pas seulement entre individus ou entre groupes sociaux : elle est aujourd'hui de plus en plus nécessaire entre les territoires. Aussi, la redistribution des ressources entre territoires et des politiques actives de développement territorial sont une nécessité de la justice sociale. Cette exigence, avec comme cadre le développement durable, vaut à l'échelle nationale, mais aussi européenne et mondiale.

Développer une politique de reconnaissance

Qu'elles émanent de groupes ou d'individus, nombre d'aspirations prennent aujourd'hui la forme de demandes de reconnaissance. Ce sont d'abord des revendications de dignité : dignité du travail, des origines, des cultures, des personnes elles-mêmes désirant voir reconnue leur légitimité à faire partie de la société sans conditions préalables. Elles manifestent la volonté d'être

entendues dans le débat public et prises en compte politiquement.

Parfois confuses, elles témoignent d'une demande de justice et d'un profond besoin : celui d'être inclus dans l'échange social. Certaines de ces demandes doivent être satisfaites par des droits politiques : ce fut le cas hier du droit de vote des femmes, ce devrait l'être aujourd'hui de l'accès au droit de vote local pour les résidents étrangers. Mais c'est également la demande de reconnaissance de mémoires singulières blessées qui aspirent à être des mémoires partagées. La présence sur un même territoire de personnes et de groupes n'ayant ni la même histoire ni la même mémoire suppose une volonté de partage réciproque et équitable de ces passés.

Il faut amplifier les dispositifs particuliers de lutte contre les inégalités et les discriminations et les mesures de réparation et de compensation par l'action positive. Il faut une plus grande visibilité mutuelle des groupes et des individus qui les composent, notamment dans les médias et dans la représentation politique. Enfin, il est urgent d'encourager des formes élargies et nouvelles de participation civique et de consultation populaire, de valorisation de l'engagement social et de prise en compte de la jeunesse comme une ressource culturelle, politique et sociale majeure.

Afin d'assurer l'accès de tous aux droits de tous, il n'y a pas lieu d'opposer l'émancipation fondée sur la citoyenneté et l'égalité des droits à la reconnaissance de la dignité des personnes dans leur diversité.



“ Faire prévaloir l'intérêt général sur les intérêts particuliers, individuels et collectifs. ”

4 S'engager avec la Ligue de l'enseignement pour "faire société"

La Ligue de l'enseignement s'engage solennellement à faire vivre les réflexions et les propositions de son manifeste dans ses positions publiques, sa propre politique, dans ses priorités et dans ses pratiques.

Elle travaillera avec toutes celles et tous ceux qui se reconnaissent dans ces orientations afin de faire prévaloir la primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers, individuels et collectifs, ce qui donne à la fraternité son sens profond.

Elle appelle son réseau et ses partenaires, et au-delà tous les citoyens et les habitants ainsi que les différentes

composantes de la société française - partis, syndicats, mouvements associatifs, scientifiques, artistes, travailleurs sociaux, éducateurs - et les mouvements de la société civile à l'échelle nationale, européenne et internationale à désencombrer l'horizon, à trouver et mobiliser les ressources indispensables pour contribuer à "faire société", pour imaginer demain et redécouvrir ensemble le goût de l'avenir.

Extrait du texte adopté par le 94^e congrès national de la Ligue de l'enseignement à Toulouse le dimanche 27 juin 2010

ICI & LÀ

● Qui est l'auteur de ces propos ?

"Je me suis pâmé, il y a huit jours, devant un campement de Bohémiens qui s'étaient établis à Rouen. Voilà la troisième fois que j'en vois. Et toujours avec un nouveau plaisir. L'admirable, c'est qu'ils excitaient la haine des bourgeois, bien qu'inoffensifs comme des moutons. Je me suis fait très mal voir de la foule en leur donnant quelques sols. Et j'ai entendu de jolis mots à la Prudhomme. Cette haine-là tient à quelque chose de très profond et de complexe. On la retrouve chez tous les gens d'ordre. C'est la haine qu'on porte au Bédouin, à l'Hérétique, au Philosophe, au solitaire, au poète. Et il y a de la peur dans cette haine. Moi qui suis toujours pour les minorités, elle m'exaspère. Du jour où je ne serai plus indigné, je tomberai à plat, comme une poupée à qui on retire son bâton."

Ni un journaliste de gauche, ni un ministre de l'opposition : c'est Gustave Flaubert, dans une lettre à George Sand. À son exemple, gardons intacte notre indignation. (Article reçu avant la parution du *Canard enchaîné* du 8 septembre.)

● Dératisons !

La fille adoptive de Jacques Chirac est une grande humaniste ; elle s'occupe des déshérités, et en particulier des enfants. Mais tous les pauvres ne se valent pas à ses yeux ; elle affirme que les Roms n'ont aucune aptitude à l'intégration. On fait donc bien de les renvoyer dans leur pays. Elle affirme aussi que les Roms "vivent comme des rats".

De toutes les violences qu'on s'autorise impunément à l'égard de l'autre, le mépris est sans doute la plus terrible. A-t-on entendu une seule protestation ?



● Donnez aux enfants du Mali les moyens d'aller à l'école

Jusqu'au 30 novembre 2010, participez à la grande collecte de fournitures scolaires neuves "Un cahier, un crayon" pour les enfants du Mali. Dans ce pays, 32 % des enfants seulement suivent un enseignement secondaire, 74 % des adultes ne savent ni lire ni écrire (taux le plus important de la planète).

Avec les DDEN Qu'est-ce que le Comité national d'action laïque (CNAL) ?

Notre fédération nationale a assumé durant l'année scolaire 2009-2010 la direction nationale du CNAL (conformément aux statuts). Il nous paraît donc opportun de tirer les conclusions de cette année d'activité avec l'unique souci d'améliorer son fonctionnement. Préalablement, surtout pour les nouveaux militants laïques, faisons un petit historique du CNAL.

HISTORIQUE DU CNAL : naissance et première action importante du CNAL

Deux lois, promulguées les 21 et 28 septembre 1951 sont à l'origine du CNAL :

- la loi André Marie du 21 septembre 1951 accorde pour la première fois le bénéfice de bourses d'État aux élèves méritants de l'enseignement secondaire privé ;
- la loi Barangé du 28 septembre 1951 accorde une allocation scolaire en faveur des élèves de l'enseignement public et de l'enseignement privé.

Les lois Marie-Barangé sont considérées comme la première "grande brèche" dans l'édifice laïque. Pour organiser les manifestations d'opposition à ces deux lois, les militants laïques créent un Comité national de défense laïque qui deviendra en 1953 l'actuel Comité national d'action laïque (CNAL).

Que se passe-t-il le 31 décembre 1959 ?

Le 31 décembre 1959, la loi Debré est promulguée à l'Assemblée nationale. 427 députés votent le texte, 71 s'y opposent. Cette loi propose deux types de contrat aux établissements d'enseignement privé :

- le contrat d'association qui assure la rémunération des maîtres de l'enseignement privé par l'État et la prise en charge du fonctionnement de l'établissement avec comme contrepartie que l'enseignement sera dispensé selon les règles et les programmes de l'enseignement public ;

- le contrat simple qui assure la rémunération des maîtres mais laisse à l'établissement la charge de son fonctionnement et une liberté totale.

L'article 1^{er} de la loi Debré précise : "L'établissement, tout en conservant son caractère propre, doit donner cet enseignement dans le respect total de la liberté de conscience..."

Nous sommes là, au cœur du combat laïque permanent depuis des décennies.

En effet, comment les établissements privés d'enseignement, tout en conservant leur caractère propre, peuvent-ils garantir le respect absolu de la liberté de conscience ? Il y a là une réelle contradiction. Répétons-le : "L'argent de tous doit cesser de financer les choix de quelques-uns."

D'ailleurs, le même jour (31 décembre 1959), Jean XXIII précisait ce que recouvre réellement la notion de caractère propre au congrès de l'Office international de l'enseignement réuni à Utrecht : "Aujourd'hui comme hier, l'Église affirme solennellement que ses droits et ceux de la famille dans le domaine de l'enseignement sont antérieurs à ceux de l'État. L'Église affirme aujourd'hui, comme par le passé, son droit d'avoir des écoles où des enseignants

animés de solides convictions inculquent aux esprits une conception chrétienne de la vie et où tout l'enseignement soit donné à la lumière de la foi." Cette notion de caractère propre, ainsi précisée, est nette et sans ambiguïté.

Que se passe-t-il de février à juin 1960 ?

Le vote de la loi Debré donna lieu à une vigoureuse et massive protestation du camp laïque. Une pétition nationale est lancée à l'initiative du CNAL. Le 19 juin 1960, un grand rassemblement eut lieu à Vincennes où furent réunies les 10 813 697 signatures. Lors de ce rassemblement, fut prononcé un serment, appelé communément "serment de Vincennes" ; voici le texte exact de ce serment :

"Nous, délégués des pétitionnaires des communes de France, représentant 10 813 697 Françaises et Français de toutes origines et de toutes opinions, ayant signé la protestation solennelle contre la loi scolaire de division du 31 décembre 1959, faisons le serment solennel :

- de manifester en toutes circonstances et en tous lieux notre irréductible opposition à cette loi contraire à l'évolution historique de la nation ;

- de lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation ;

- et d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'école de la nation, espoir de notre jeunesse."

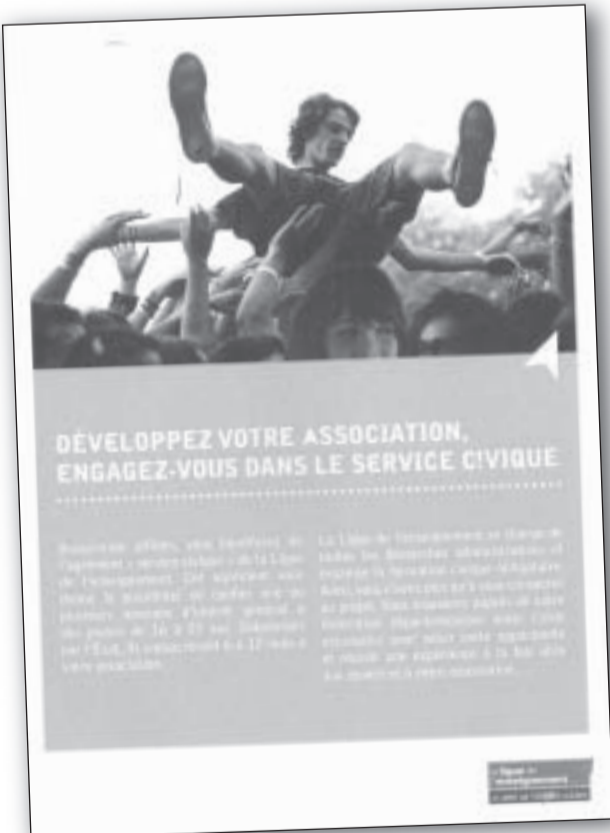
À suivre...

Jean Coudert

SERVICE CIVIQUE

Pourquoi pas votre association ?

Si dans votre association, vous avez un projet que vous n'avez jamais pu mettre en œuvre faute de temps et de moyens humains : nouvelle activité, dispositif nouveau pour faciliter le fonctionnement de l'association, service au profit des habitants du territoire ; si cette envie, vous souhaitez qu'elle devienne un projet à réaliser et si elle s'inscrit dans les champs d'activités suivants : solidarité, culture et loisirs, santé, sport, éducation pour tous, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence, alors, pourquoi ne pas accueillir un jeune volontaire dans le cadre du service civique ?



Comment faire ?

D'abord, et c'est peut-être le moins facile, il convient de définir la mission que l'on souhaite confier au jeune volontaire : fixer les objectifs et les résultats attendus - détailler les actions à entreprendre ainsi que les moyens mis à la disposition pour les réaliser -, préciser le dispositif d'accompagnement prévu pour aider le jeune volontaire. Pour finaliser cette mission, la FAL du Puy-de-Dôme s'est organisée pour pouvoir accompagner concrètement les associations affiliées. Par des

renseignements téléphoniques, des rencontres et la fourniture de tous les documents nécessaires, l'équipe départementale est prête à assister toute association désireuse de recevoir un jeune dans le cadre du service civique. Une fois la mission clairement définie et validée par le groupe de pilotage départemental, l'accueil du jeune volontaire peut être mis en place.

C'est un jeune de 16 à 25 ans, possédant la nationalité d'un État membre de l'Union européenne ou justifiant d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an ; il peut être étudiant ou salarié. La durée de la mission est de six à douze mois et l'emploi du temps va de 24 heures à 48 heures par semaine. Il bénéficie de congés : deux jours ouvrés par mois de service effectué. Il perçoit 440 € par mois versés directement par l'État et 100 € supplémentaires s'il bénéficie du RSA ou s'il est étudiant boursier 3^e ou 4^e échelon. Il perçoit également 100 € en nature ou versés par la structure d'accueil pour contribuer à son hébergement ou à ses

repas : tickets restaurant, transports, hébergement. La structure d'accueil s'engage donc à verser l'indemnité de 100 € par mois, de mettre les moyens nécessaires à l'accomplissement de la mission et d'assurer un accompagnement du jeune.

La FAL du Puy-de-Dôme aidera à l'élaboration du projet, organisera le recrutement, apportera toute l'aide administrative aux associations volontaires, assurera une grande partie de l'accompagnement du jeune dans la réalisation de sa mission et mettra en place les modules de formation prévus par la loi.

La Ligue de l'enseignement s'est fortement engagée dans ce dispositif qui représente un intérêt indéniable pour les jeunes qui en bénéficient mais aussi pour le secteur associatif de l'éducation populaire. Pour le jeune, c'est l'occasion de s'investir dans une action au profit de la collectivité, de réussir un projet quand parfois il semble être en échec et d'enrichir son expérience tout en complétant son curriculum vitae. Le secteur associatif y gagne une aide appréciable mais surtout la possibilité d'une découverte par les jeunes générations et leur donner aussi envie de le rejoindre. Pour les responsables qui s'engageront dans cet accueil, ce sera le plaisir et la fierté d'avoir tendu la main à cette jeunesse qui est notre avenir. Si l'accueil d'un jeune dans le cadre du service civique peut intéresser votre association, n'hésitez pas à prendre contact avec Amandine à la FAL.

DÉCÈS D'UN PONGISTE MILITANT

Pierre Lemousy, entraîneur du L.C. Randan tennis de table, est décédé fin août à 59 ans. Licencié UFOLEP à Randan, le club perd un ami dont les compétences techniques étaient reconnues de tous. Sous sa direction sportive, les jeunes Randannais ont atteint à sept reprises la plus haute marche des podiums nationaux en UFOLEP à Nantes, Gérardmer, Guéret, Béthune, Saint-Dié-des-Vosges et en juin 2010 à Berck. Pierre Lemousy était par ailleurs vice-président délégué de la Ligue d'Auvergne de tennis de table.

Animation culturelle à Riom L'ATR fait sa rentrée



L'engagement a été tenu depuis 1965 de participer aux côtés de l'amicale laïque à la valorisation du théâtre amateur et à l'animation culturelle de la ville de Riom. Les conditions ont changé. Le sommeil de celle qu'on appelait "la belle endormie" a fait place à une animation culturelle riche avec des moyens nouveaux et un dynamisme certain. Mais il y a encore place pour d'autres initiatives, entre autres celle de la programmation régulière d'une "saison ATR".

Du théâtre, il y en aura évidemment avec la troupe du Théâtre de l'Horloge de Gerzat qui viendra présenter le 25 novembre *Attendons la fanfare* de Guy Foissy... "Que se passe-t-il quand des personnes d'âge sortent de leur maison de retraite pour assister au passage de la fanfare ?"

Échange de bons procédés, l'ATR ira à Gerzat jouer *Labiche 2*, créé au mois de mai et qui sera également rejoué au Forum-Rexy le 20 novembre et le 19 mars. Le jeudi 31 mars, ce sera nos amis de Saint-Étienne, Le Théâtre les Trois Coups (issu de la FOL 42), qui viendront présenter *Danser juste avant la nuit* de Brian Friel... "Dans un village imaginaire de l'Irlande de l'entre-deux-guerres..."

Puis retour de l'ATR avec *Les Commères* (du 18 au 20 mai) "ou les mésaventures du jouisseur Falstaff aux prises avec les bonnes femmes de Windsor !", une

comédie librement adaptée de Shakespeare.

Mais on aura aussi le grand plaisir de recevoir la sympathique équipe des Field Hollers Bands avec leur nouveau concert "Destination gospel" (le 27 janvier) ainsi que les "Wild Geese" (les Oies Sauvages) qu'on avait dû déprogrammer l'an dernier et qui comptent bien venir le jeudi 14 avril survoler le Rexy et proposer leurs fêtes, leurs musiques et leurs danses.

La Journée des femmes sera célébrée par l'ATR le lundi 14 mars avec une lecture du livre de Florence Aubenas *Le Quai du Ouistreham*, dans lequel l'auteur raconte son "expérience" de travail de femme de ménage sur un ferry en partance pour l'Angleterre... "Je suis devenue blonde. Je n'ai pas quitté mes lunettes. Je n'ai touché aucune allocation."

L'année se terminera par la présentation, le 6 juin, des travaux des ateliers de pratique théâtrale de l'amicale laïque et de la classe U.P.I. du collège Jean-Vilar. Et la coïncidence n'est pas tout à fait fortuite entre cette fin de l'année scolaire et la conclusion des ateliers.

La pratique théâtrale que nous jugeons fondamentale doit normalement déboucher sur cette rencontre-confrontation avec le public pour que chacun se sente concerné et évidemment enrichi.

PAR ICI LES SORTIES

Théâtre

Peuple et Culture à Clermont-Fd
• 24 et 25 septembre à 20 h 30 et 26 septembre à 17 h : "Le ménage de Caroline" - "La jungle des mots" Les Loufoqueries du CRAD
• 8-9-15-16-22-23 octobre à 20 h 30 : "Marie Chantal Star du XXL"

Le Petit Vélo à Clermont-Fd
• Du 8 au 16 octobre à 21 h, le 10 octobre à 17 h et relâche le 11 octobre : "Ubu à l'Élysée"

Animatis à Issoire
• 16 octobre à 18 h 30 et 20 h 30 salle Claude-Nougaro : "Bimbeloterie" compagnie Atelier mécanique générale contemporaine

Sémaphore à Cébazat
• 12 octobre à 20 h 30 : "Women 68 même pas mort" Compagnie Brut de Béton
• 14 octobre à 20 h 30 : "Women 89 looking for love" Compagnie Bruit de Béton

Comédie de Clermont-Fd - Scène nationale
• 11-12-13-14 et 15 octobre à la Maison de la culture salle Boris-Vian : "Ceux d'ailleurs" - mise en scène Johnny Bert
• 19-20-21-22 octobre à la Maison de la culture salle Boris-Vian : "La loi du marcheur" - mise en scène Éric Didry

Jeune public

Animatis à Issoire
• 9 octobre à 15 h et 17 h : "Voyage en Polygonie" - théâtre pour 2 mains

Danse

Comédie de Clermont-Fd - Scène nationale
• 11-12-13-14 et 15 octobre à la Maison de la culture salle Jean-Cocteau : "Kraff" - mise en scène Johnny Bert

Musique

Sémaphore à Cébazat
• 1^{er} octobre à 20 h 30 : Vincent Baguian - Alexis HK
• 19 octobre à 20 h 30 : "Mariaty"

Le Petit Vélo à Clermont-Fd
• 11 octobre à 21 h : "Claude et Frank en duo" - chanson

Animatis à Issoire
• 5 octobre à 20 h 30 salle Claude-Nougaro : "Ibrahim Maalouf" - jazz
• 5 novembre à 20 h 30 salle Claude-Nougaro : "Piers Faccini" - folk song

Comédie de Clermont-Fd - Scène nationale
• 7 octobre à 20 h 30 à la Maison de la culture salle J.-Cocteau : "Les idées dansantes" d'après "Les Indes Galantes" de Jean-Philippe Rameau

Concerts / Spectacles

Coopérative de Mai à Clermont-Fd
• 24 septembre : Busdriver/Black Worrel/Jonaz
• 25 septembre : Arnaud Fleurent-Didier/Mustang/Cascadeur
• 1^{er} octobre : Bruxelles + Arctic + Club
• 4 octobre : Les lundis de Kûtu Folk
• 5 octobre : Babet + Robin Leduc

• 7 octobre : Afterwork
• 8 octobre : The Delano Orchestra + Dempster Highway
• 12 octobre : Wilko Johnson + Oil city confidential
• 14 octobre : Tom Poisson/Bertrand Belin/Seb
• 15-16 octobre : Nuits divines
• 19 octobre : Tumi and the volume + Smod
• 20 octobre : Jonathan Richman + Hospital ships
• 21 octobre : Aaron
• 22 octobre : Pierpoljak + Saoul Mafia Click
• 23 octobre : The elektrocutation/Gadwin/The Marshals
• 24 octobre : Knut + Grankset + Comity
• 26 octobre : U-Roy + Gregg Julienne
• 27 octobre : Sexion d'assaut
• 28 octobre : Tété
• 29 octobre : Sophie Hunger
• 30 octobre : Florent Marchet/Yvan Marc/Sarahpsody

Contacts

Animatis à Issoire : 04 73 89 71 52
Le Petit Vélo : 04 73 36 36 36
Sémaphore : 04 73 87 43 43
la Comédie de Clermont - Scène nationale : 04 73 29 08 14
La Coopé de Mai : 04 73 14 48 08
Peuple et Culture : 04 73 36 05 36

Grille n° 51

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTALEMENT

- Sacrement catholique, elle peut aussi bien être musulmane.
- Pleine de came. - Devant, dessus, dessous, après ou contre.
- Un nuage assez flou.

- Métal blanc légèrement bleuté. - Non dit. - Se donne mais pas toujours gratuitement.
- Brisèrent menu. - Vi. ... generis, c'est particulier. - Il a mis au point le système de classement des joueurs d'échecs. À moitié tante.
- Chanteuses à texte d'aujourd'hui.
- 3 354 kilomètres d'eau... ou de glace.
- Familiarité provençale. - Tout de même préférable à thanatos !
- Il était empoisonnant, celui-là, avec sa tunique. - On lui a préféré l'euro.

VERTICALEMENT

- Il est agréable d'en bénéficier, sauf à perpétuité.
- Il ne bouche pas complètement l'ouïe.
- Que dalle ! - Plaisants même sans le sou.
- Commit le péché de chair ou d'orthographe. - Tendres à tous les sens du mot. Tendres en tous sens.
- Bues.
- Une rose bouleversée d'avoir perdu son "r" et le Nord. Moins que d'appelés.

Solutions mots croisés n° 50

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	I	N	T	E	G	R	A	L	E	S
II	T	A	I	S	E	U	X	M	U	
III	I	V	E	S			S	U	P	
IV	N	I	D	A	T	I	O	N	E	
V	E	G	E	R	I	E	S	A	R	
VI	R	A	U	C			E	N	V	I
VII	A	T	R	I	U	M	S		A	E
VIII	I	I	A	L	E		C	R	U	
IX	R	O	U	G	E		N	O	I	R
X	E	N	S	O	R	C	E	L	E	E

FORUM

Après un été éprouvant, des enfants seront-ils interdits d'école ?

Il y a 20 ans, le 2 septembre 1990, la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) était mise en œuvre après la ratification par plus de vingt pays membres de l'ONU. C'est un ensemble de dispositions qui s'imposent donc à la France.

Triste anniversaire. Le droit aux vacances, légitimement revendiqué pour tous, a pris cet été, une bien curieuse tournure pour nombre d'enfants de parents Roms étrangers ou voyageurs français. Désormais des parents craignent que leurs enfants ne puissent plus être admis à l'école. Ils craignent bien pire encore suite à leur mise en cause collective, comme aux plus terribles moments de notre Histoire.

Tous les enfants, sans aucune exception, Français ou non, ont les mêmes droits sur l'ensemble du territoire de la République.

Les enfants de voyageurs, dont les familles sont françaises parfois depuis les XVI^e ou XVII^e siècles, doivent pouvoir bénéficier de la scolarité commune, avec les adaptations nécessaires liées à l'itinérance, au stationnement précaire et à l'accompagnement parfois nécessaire pour eux-mêmes et leurs parents. Nombre de familles ont encore des réticences à l'égard de dispositions qu'ils méconnaissent. Des efforts importants sont à accomplir pour que les schémas départementaux prévus par la loi dite Louis Besson du 5 juillet 2000, "relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage", définissent les possibilités de stationnement (aires d'accueil, aires pour les grands rassemblements, terrains familiaux, accès à l'habitat social) mais aussi les conditions d'une vie sociale et citoyenne digne, incluant l'accès aux lieux scolaires de droit commun les plus proches possibles. Plusieurs départements ont su mettre en place des dispositifs adaptés, dès la maternelle, à l'école élémentaire, au collège et au-delà. À cet égard, l'Auvergne peut certainement servir de référence.

Les enfants de familles dites "Roms" sont généralement Roumains et donc Européens. Ils sont quelquefois Bulgares, Serbes, Albanais ou Kosovars. Ce sont souvent la violence et les discriminations vécues à l'Est (suite à la sédentarisation forcée de l'ère Ceausescu en Roumanie, par exemple) qui ont conduit leurs parents à "préférer" vivre en France dans une très

grande précarité, à proximité des agglomérations. La plupart de ces enfants ont vécu cet été des traumatismes dont les effets sont difficilement évaluables et devront être pris en compte. Ainsi, des enfants vivent dans l'incompréhension totale un retour brutal, obligé ou "volontaire", vers un lieu inconnu ou que leurs parents ont dû quitter du fait de son inhospitalité ; d'autres ont assisté à l'écrasement des caravanes ou des abris de fortune dans lesquels, dans des conditions difficiles certes, ils habitaient ; d'autres encore ont vécu la séparation des femmes et des enfants d'un côté, des hommes de l'autre. Certains enfants mendient et, sous la contrainte d'adultes, peuvent être conduits à commettre des actes délictueux : dans tous les cas, leur droit premier à être protégé doit être rappelé et effectivement mis en œuvre par les détenteurs d'une autorité publique : services de l'État et des collectivités territoriales.

Pour eux aussi, bien sûr, la fréquentation de l'école est absolument indispensable. Le droit français est clair. En vertu des dispositions relatives à la scolarisation et à son contrôle, rien ne peut s'opposer à la présence d'un enfant à l'école ou au collège sauf à tomber sous le coup des lois relatives à la discrimination. Même si les conditions d'un stationnement ou la régularité d'un séjour peuvent paraître contestables ou illégales, en cas de défection de l'autorité responsable des inscriptions scolaires au nom de l'État, chaque préfet est tenu d'inscrire, sans délai, un enfant dans une école publique de la commune concernée.

Enseignants, élus de la République, détenteurs d'une part de l'autorité scolaire, responsables des collectivités territoriales, militants associatifs, parents et jeunes, tous, nous nous devons d'être vigilants pour qu'aucun enfant ne soit laissé sur le bord du chemin.

Bonne année scolaire à toutes et à tous et... latcho drom !*

* Bonne route en manouche.

Maurice Daubannay, IA-IPR retraité,
militant pour les droits des enfants

QUOI DE NEUF ?

• Devoir de mémoire

Pour le 70^e anniversaire de l'armistice de juin 1940, le Conseil général du Puy-de-Dôme, en collaboration avec l'Office national des anciens combattants du département, organise jusqu'au 27 octobre à la Chapelle des Cordeliers, place Sugny à Clermont-Ferrand, une exposition qui retrace l'histoire du département de la défaite à la Résistance. Six thèmes sont abordés : le repli de l'université de Strasbourg à Clermont, la défaite militaire, l'installation du régime de Vichy, la restriction des libertés, les premières résistances, les réfugiés. Chaque thème sera accompagné d'objets d'époque qui aideront les visiteurs à revivre cette période. De plus, le ministère de la Défense a prêté l'exposition "1940, combats et Résistance en France". Des séances de cinéma sont également prévues pour les collégiens aux Ambiances à Clermont. *La Rafle* de Roselyne Bosch et *Liberté* de Tony Gatlif seront projetés. Exposition et films devraient permettre aux jeunes de mieux appréhender la Seconde Guerre mondiale.

Auvergne laïque

ne vit que par et pour ses lecteurs.

Abonnez-vous, réabonnez-vous.

Votre abonnement à *Auvergne laïque* fonctionne de date à date. Vous souhaitez continuer votre abonnement, veuillez compléter ce bulletin :

Nom :
 Prénom :
 Adresse :

Bulletin à découper, photocopier ou recopier et à retourner à la

FAL
31, rue Pélissier
63000 Clermont-Ferrand

Faites abonner vos voisins, vos amis !

Joindre impérativement un chèque de 15,50 € à l'ordre de FAL
 CCP : 155 00 E Clermont-Ferrand



SECTEUR D'AIGUEPERSE

Art, culture et patrimoine

Après deux années (2008 et 2009) extrêmement riches d'un travail sur la démarche scientifique, activités agrégeant près de 400 enfants, 18 classes et 7 écoles, les enseignants ont choisi d'orienter leur projet collectif sur le thème "Art, culture et patrimoine 2010".

Une initiative collective favorisant les synergies

Les écoles publiques du secteur de collège d'Aigueperse organisent dès la rentrée 2009 des séances de travail pour concevoir le projet général et mettre en œuvre les projets de classes et les projets collaboratifs. Toute l'année, les rencontres se succédaient; "Art, culture et patrimoine 2010" prenait corps pour aboutir à une rencontre centrée sur l'éducation artistique, la constitution d'une culture et la connaissance du patrimoine, sur l'être et le sensible. 650 élèves originaires de 25 classes des écoles publiques de 8 communes ont coopéré pour faire vivre ce projet : les écoles maternelle et élémentaire d'Aigueperse, les écoles primaires d'Aubiat, d'Effiat, de Chazelles, de Montpensier, de Jozerand et de Saint-Quentin-sur-Sioule.

Un point d'orgue consistant, riche et diversifié

Le 21 mai 2010 est le point d'orgue de ce projet coopératif entre les écoles participantes.

Plusieurs espaces sont dédiés chacun à un type d'activité :

■ Partager et découvrir : dans un vaste espace d'exposition, les classes porteuses de projets peuvent valoriser les productions et les démarches générées par les initiatives très diverses (photographie, abécédaire, chimères et dragons, patrimoine local...), ce qui permet aussi d'accueillir des classes visiteuses et le public.

■ S'émerveiller et s'enrichir dans un espace de rencontre (avec des artistes et des acteurs culturels). Quinze professionnels se sont mobilisés pour rencontrer les élèves. Chaque classe a pu, dans son parcours de journée, les rencontrer : sculpteur, illustrateur, calligraphe, graveur, imprimeur par linogravure ou eau forte, conteuse...

Mais il convient également d'accéder à la culture en fréquentant les lieux culturels et les acteurs de ce secteur. La bibliothèque municipale propose des ateliers de jeux littéraires, le centre de loisirs a mis en place des ateliers de pratiques plastiques, les archives départementales ouvrent les richesses



de leurs ressources, l'Office culturel Nord Limagne et l'association culturelle des environs d'Aigueperse offrent un très riche parcours de découverte pour s'approprier le patrimoine local.

■ Éveiller les sens et construire une réflexion : un espace de contact avec le spectacle vivant, plus particulièrement la danse contemporaine, avec M. Sidi Graouy de la compagnie "Air Food Company", pour aussi se confronter avec des signes et un langage exigeant, pour atteindre l'émotion à travers un parcours et une évocation corporelle de la conquête de la verticalité et de l'ouverture à l'autre.

■ Interpréter et s'engager avec un espace pour "brûler les planches" et se lancer dans l'expérience de présenter un travail artistique à d'autres classes avec six bouquets de spectacles et douze classes artistes porteuses de projet de création : chorales, théâtre, chansons, contes, marionnettes...

Des activités fédératrices pour renforcer les projets de classes

Mais le projet prévoyait également des activités et moments fédérateurs pour les 650 enfants participants. Les chorales d'enfants interprétant des répertoires issus de la tradition, les bals d'enfants construits autour de la danse traditionnelle ont fait l'objet de coopérations toutes particulières. Des activités où l'on

se retrouve et l'on partage, où le propos prend de la force et du sens parce que l'on est ensemble. Des moments plaisirs qui donnent envie de recommencer, de continuer...



Un programme qui contribue à rendre concevable un avenir sur un territoire

Cette opération montre aussi que l'école est génératrice d'une dynamique culturelle et artistique, d'un humanisme fondateur du citoyen de demain, qui



Un projet écho d'un territoire

Cette initiative a également permis de rassembler et développer des synergies avec les ressources et forces vives de ce territoire qui a su se mobiliser de manière remarquable pour cet événement notamment les professionnels des arts, de la culture et du patrimoine et le milieu associatif.

Cette action a nécessité un accompagnement conséquent, tant logistique

connaîtra et comprendra les signes de son héritage culturel, qui estimera ce territoire et en aura une image positive, qui maîtrisera les compétences psychosociales nécessaires à un vivre ensemble harmonieux. L'école crée ainsi les conditions pour que chacun puisse envisager de se projeter dans un avenir ici et demain. Elle génère un élan de générosité qui lie la communauté au-delà du champ scolaire et change en profondeur l'image et le rôle de l'école sur un territoire.

NON À LA POLITIQUE DU PILORI

Face aux campagnes xénophobes et aux dérives sécuritaires savamment orchestrées par Nicolas Sarkozy et son gouvernement ces dernières semaines et dont les basses intentions sont évidentes, la Ligue de l'enseignement s'associe à la mobilisation initiée par la Ligue des droits de l'homme pour s'opposer à "la politique du pilori" qui s'installe insidieusement. Elle invite à signer collectivement ou individuellement la pétition ci-contre qui peut aussi être signée sur le site nonalapolitiquedupilori.org

APPEL CITOYEN

Face à la xénophobie et à la politique du pilori : liberté, égalité, fraternité

Signez l'appel en ligne !

Les plus hautes autorités de l'État ont fait le choix de jeter à la vindicte publique des catégories entières de population : Roms et Gens du voyage accusés comme les étrangers d'être des fauteurs de troubles, Français d'origine étrangère sur lesquels pèserait la menace d'être déchus de leur nationalité, parents d'enfants délinquants, etc. Voici que le président de la République accrédite aussi les vieux mensonges d'une immigration coûteuse et assimilée à la délinquance, et offre ainsi à la stigmatisation des millions de personnes en raison de leur origine ou de leur situation sociale. Ce qui est à l'œuvre dans cette démarche ne s'inscrit pas dans le débat légitime, dans une démocratie, sur la manière d'assurer la sûreté républicaine. Le nécessaire respect de l'ordre public n'a pas à être utilisé pour créer des distinctions entre les habitants de ce pays et désigner des boucs émissaires, ni pour instituer des peines de prison automatiques, contraires aux principes fondamentaux du droit pénal, à l'indépendance de la justice et à l'individualisation des peines. La Constitution de la France, République laïque, démocratique et sociale, assure "l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion". Nul, pas plus les élus de la nation que quiconque, n'a le droit de fouler au pied la Constitution et les principes les plus fondamentaux de la République. Notre conscience nous interdit de nous taire et de laisser faire ce qui conduit à mettre en péril la paix civile.

FAL
 Tél. 04 73 91 00 42 - Fax 04 73 90 96 28
 E-mail : auvergnelaique@fal63.org
 Directeur de publication : Gérard Chanel
 Rédacteur en chef : Guy Grand
 Secrétaires de rédaction : Jean-Claude Dauphant, Françoise Manry
 Comité de rédaction : Alain Bandiera, Gérard Chanel, Marcel Col, Régis Fauchoux, Bernard Gilliet, Bernard Guillot, Yves Lair, Roland Moulin
 Conception/réalisation - Impression : fusium
 04 73 73 25 25
 Abonnement 1 an : 15,50 €
 Commission paritaire n° 0411 G 84688
 Dépôt légal : sept. / octobre 2010 - N° 423